

## L'avenir du Verdon entre nos mains !

### Validation par arrêté inter préfectoral du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (SAGE)

Limitée,  
fragile et utile  
à tous, l'eau  
du Verdon  
fait l'objet  
d'une gestion  
organisée.

Sur le Verdon, de nombreux usages et enjeux se croisent, et le Parc anime depuis sa création, les démarches de concertation visant à concilier ces enjeux, parfois contradictoires : production hydroélectrique, alimentation en eau potable, irrigation, activités de loisirs liées à l'eau sur la rivière et les lacs, prélèvements pour la neige de culture sur le haut bassin, bon fonctionnement des milieux aquatiques...

Arriver à se mettre d'accord sur les objectifs, trouver des compromis, tout cela a demandé du

temps et n'a pas toujours été facile. Suite à la validation du projet de SAGE par la commission locale de l'eau (CLE), et à une phase de recueil des avis de l'ensemble des collectivités concernées, une enquête publique s'est déroulée sur les 69 communes du bassin du Verdon en 2013 afin de prendre en compte l'avis des habitants. Les préfets des Alpes-de-Haute-Provence, du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône ont approuvé le 13 octobre dernier, par arrêté inter préfectoral, le schéma.

Les collectivités du bassin se retrouvent, au travers de la CLE, les détenteurs du devenir et de la gestion de l'eau. Ressource, l'une des plus importantes, si ce n'est la plus importante du territoire !



# Les espèces invasives : soyons vigilants !

Depuis 2009, le Parc du Verdon travaille sur l'ensemble du bassin versant avec les partenaires techniques et financiers sur la connaissance et les moyens de lutte contre les espèces invasives.

## ► Une espèce invasive, c'est quoi ?

C'est une espèce végétale ou animale exotique introduite dans un territoire où elle n'est pas présente naturellement. Sans aucun prédateur capable de limiter leur extension, ces espèces risquent de fragiliser l'équilibre des rivières et des milieux environnants. Sur le territoire du Verdon, elles se caractérisent par des nuisances sur l'environnement, sur l'activité humaine, sur la santé, ou encore sur le paysage. Elles entrent en

compétition avec les espèces autochtones (locales) et peuvent concurrencer ou menacer des espèces rares ou protégées. Plusieurs espèces non souhaitées dans le lit de la rivière ou en bordure de berge sont rencontrées. Certaines de ces espèces sont plantées par les particuliers dans les jardins, pour leur valeur esthétique : ceci est fortement déconseillé ! Évitez d'utiliser ces espèces, et préférez les essences locales !

## ► Les espèces végétales

Elles sont souvent utilisées dans les jardins : ce sont des espèces invasives à éviter (liste non exhaustive) :



**BUDDLEIA OU ARBRE AUX PAPILLONS**  
*Buddleja davidii*

C'est une espèce arbustive (1 à 5 m) qui supprime les espèces locales par son peuplement dense. Son système racinaire superficiel peut entraîner en cas de crue la formation d'embâcles (accumulation de végétaux et déchets) et des érosions de berges. Sur le bassin versant, on peut la trouver sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.



**BUISSON ARDENT**  
*Pyracantha coccinea*

C'est une espèce arbustive (horticole) utilisée comme haie chez les particuliers (haies défensives) car il est très dense. Il est vecteur du feu bactérien, maladie ravageuse de certaines cultures fruitières comme le pommier ou le poirier.

SOURCE : © BROSEN



**ROBINIER FAUX ACACIA**  
*Robinia pseudoacacia*

C'est un arbre (de 10 à 20 m). De par sa croissance rapide, il empêche la croissance des espèces locales. Il contient de la robine (dans l'écorce) et de la robinine (dans les feuilles, les fleurs et les graines). Ces substances sont toxiques pour l'homme (gastro-entérite en cas d'ingestion).

SOURCE : © LINDÉNIA



**CANNE DE PROVENCE**  
*Arundo Donax*

C'est une grande graminée qui varie entre 1 à 8m. Elle s'installe dans les zones humides et possède un système reproducteur efficace, ce qui lui permet d'envahir le milieu. Sur le bassin versant, on peut la trouver sur le moyen et bas Verdon (à partir de Castellane) en rivière et dans les canaux.



**AILANTE GLANDULEUX**  
*Ailanthus altissima*

C'est une espèce arborée (jusqu'à 30 m) qui produit des substances toxiques dans le sol, qui s'accumulent et empêchent le développement des autres espèces locales. Son suc est également irritant et peut provoquer des éruptions cutanées. Sur le bassin versant du Verdon, on peut le trouver sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.

SOURCE : G. RUIZ



**LA BERCE DU CAUCASE**  
*Heracleum mantegazzinum*

Particulièrement toxique pour l'homme (brûlures graves par contact avec la sève, suivies d'une exposition au soleil). Considérée comme la plus grande des ombellifères d'Europe, c'est une plante vivace qui atteint de 1 à 4 mètres de hauteur à floraison estivale. Elle affectionne les talus, friches, milieux humides et colonise les bords de rivière où elle favorise l'érosion de berges. Sur le bassin versant, on peut trouver cette espèce dans les Alpes-Maritimes, dans le sous-bassin de l'Artuby.

SOURCE : ALEXANDRE LOTIER



## ► Les espèces invasives animales

Sur le territoire du Parc, plusieurs espèces animales invasives ont été répertoriées. À ce jour, on peut nommer le ragondin (*Myoscastor coypus*), l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), la Grenouille des Balkans (*Pelophylax kurtmuelleri*).

## La prévention reste le meilleur moyen de lutte efficace contre les colonisations ! Ne remettez jamais une de ces espèces dans le milieu !

### Pour en savoir plus :

- ▶ Plantes envahissantes de la région méditerranéenne - ARPE Paca: [www.arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org)
- ▶ Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques de PACA : [www.rrgma-paca.org/veille-informative](http://www.rrgma-paca.org/veille-informative)
- ▶ Les guides conseils du Parc sur [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr) :

### ▶ MON JARDIN, UN PAYSAGE, DES IDÉES POUR AMÉLIORER LES ABORDS DE NOS MAISONS :

Présentation d'essences locales, des conseils pratiques pour les plantations...

- ▶ **L'ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS, UNE ESPÈCE À PROTÉGER :** Livret qui explique comment reconnaître une Écrevisse à pieds blancs d'autres espèces exotiques. Il détaille également les actions permettant de contribuer à la sauvegarde de cette espèce emblématique de nos rivières



## Solidaires pour le Verdon

### Le Parc du Verdon et la Société du canal de Provence renouvellent leur convention de partenariat

Le Parc du Verdon et la Société du canal de Provence (SCP) ont renouvelé en juin 2014 pour six ans, leur convention de partenariat. Lancée en 2008, cette convention visait la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau du Verdon (qui alimente en aval un grand nombre d'agglomérations, d'agriculteurs et d'industries) et a permis d'apporter au territoire du Verdon des moyens financiers. La SCP a ainsi contribué, à hauteur de près de 1,4 M € sur l'ensemble de la période, à la modernisation d'une dizaine de stations de traitement des eaux usées et à l'installation de toilettes sèches en aidant les communes à boucler leurs plans de financement.

« L'aide conséquente de la SCP, rendue possible grâce au Parc, représente quelque chose de fabuleux pour nos petites communes » Antoine Faure, maire d'Aups.

La nouvelle convention se déclinera, comme la première, en un programme d'actions concrètes doté d'un budget annuel de 350 000 €. Elle permettra d'achever le programme de rénovation des stations d'épuration du bassin du Verdon, de poursuivre l'appui technique au territoire du parc, et de mettre en œuvre un ambitieux projet de recherche et de développement visant à accompagner l'évolution des pratiques agricoles du plateau de Valensole vers des agrosystèmes durables.

